2.1.2 Coûts générés par l'eutrophisation des captages

Une étude réalisée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne en 2005 évalue à 39,3 millions d'euros (en € 2003) les coûts de nettoyage mécanique des captages eutrophysés du bassin ; ces coûts incluaient le nettoyage des crépines d'aspiration et les dépenses supplémentaires d'énergie entraînées par les pertes de charges provoquées par les eaux eutrophes (*surcoûts d'énergie de pompage entraînés parles algues et végétaux encombrant les conduites d'exhaure d'eaux brutes eutrophes).* 24 % des prélèvements annuels d'eau potable du bassin étaient concernés. Sur cette base, on peut grossièrement estimer qu'à l'échelle nationale **les dépenses annuelles entraînées par l'eutrophisation des eaux brutes sont comprises entre 60 et 100 millions d'euros.**

2.1.3 Coûts entraînés par le déplacement des captages utilisés

Pour éviter d'investir sur de coûteux traitements des pollutions diffuses essentiellement agricoles, les services d'eau potable ont dû renoncer à de nombreux captages contaminés et déplacer les installations d'exhaure correspondantes, ce qui a entraîné des coûts d'investissements et des surcoûts d'exploitation permanents, les nouveaux captages étant systématiquement plus éloignés des agglomérations que les anciens (augmentation des coûts de mobilisation et de transport des eaux brutes vers les installations de potabilisation et de distribution). En première approximation, on peut estimer que le surcoût permanent entraîné se situe dans une fourchette de 0,04 à 0,10 €/m³, et ne concerne pas moins de 10 % de l'eau potable mobilisée. Sur la base du chiffre de 6 milliards de m³ de prélèvements annuels pour l'eau potable (2005), **ce surcoût annuel est ainsi estimé entre 20 et 60 millions d'euros, sans prise en compte des externalités sanitaires de cette pratique.**

2.1.4 Coûts de mélange des eaux brutes par les producteurs d'eau potable (interconnections)

Pour pouvoir continuer à utiliser les anciens captages contaminés sans investir dans des traitements supplémentaires dans le cas où les coûts des déplacements d'installation de production se seraient avérés exorbitants, les producteurs d'eau potable des agglomérations disposant de plusieurs ressources d'eau d'origines géographiques distinctes se sont lancés dans le mélange des eaux contaminées avec les eaux « propres » au travers d'interconnections de réseaux de production d'eau potable. Cette pratique, qui n'est pas sans révéler un désarroi certain des collectivités locales concernées, pose de vraies questions éthiques[20] et a tendance à se généraliser depuis quelques années. Nous estimerons à ce stade qu'elle concerne environ 15 % des eaux potabilisées et entraîne un coût d'exploitation permanent compris entre 0,02 € et 0,04 € par m³. **Le surcoût annuel correspondant serait compris entre 20 et 40 millions d'euros.**

2.1.5 Surcoûts dus aux traitements complémentaires

- ***surcoûts dus aux traitements de potabilisation liés aux nitrates***

Pour distribuer une eau potable à partir des eaux brutes, respectant les normes de qualité relative à la concentration en nitrates, la collectivité supporte différents coûts : elle peut réaliser un certain nombre de travaux (abandons de captage, dilutions ou travaux palliatifs pour mauvaise qualité, etc.) ou mettre en place des traitements complémentaires.

Selon un rapport de la Direction Générale de la Santé [30], des teneurs en nitrates supérieures à 50 mg par litre dénotent l'état très dégradé de la ressource et la nécessité de prendre des mesures. Selon les représentants des opérateurs privés membre de la Commission Eau Potable de l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), l'abattement en nitrates effectué vise toujours une concentration maximale dans l'eau potabilisée de 25mg/l. Toujours selon les membres de cette Commission, la part du volume d'eau traité annuellement contre les nitrates se situerait aux alentours de 5 % des volumes prélevés (soit 300 millions de m3). En s'appuyant sur des études de la Région Ile de France (RIF) de 2010 et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 2007, le SEEIDD considèrerait une part plus proche de 10 % (soit 600 millions de m3). Avec un coût supplémentaire curatif des nitrates compris entre 0,40 et 0,61 euro par m3 (coûts ASTEE 2011 et Drouet/AESN 2008), et en considérant que la seule mesure mise en place est le traitement complémentaire de l'eau, nous donnons une estimation SEEIDD des coûts supportés par la collectivité pour distribuer une eau potable respectant les normes de concentration en nitrates. **Les dépenses de traitement de potabilisation des collectivités locales entraînées par la pollution par les nitrates seraient ainsi comprises entre 120 et 360 millions d'euros.**

---

[20] Des populations et quartiers jusqu'alors « naturellement » desservis par des eaux d'excellentes qualités se retrouvent de ce fait sans préavis ni débat public avec des eaux délibérément chargées à la limite des normes de potabilité en vigueur. Rappelons simplement que la norme française sur la teneur en nitrates de l'eau potable est 5 fois plus permissive que la norme US..